



Le Test AntiGénique pour les masseurs-kinésithérapeutes



Le TAG

La liste des tests autorisés est en ligne: https://covid-19.sante.gouv.fr/tests

- → Mis à disposition gratuitement par les pharmacies dans la limite de 1 à 2 boîtes par professionnel et par jour
- → Le masseur-kinésithérapeute diplômé d'état s'approvisionne en EPI de façon autonome
- → Leur utilisation nécessite une formation préalable au prélèvement nasopharyngé → votre URPS peut vous orienter si des

besoins de formation sont nécessaires

Où recevoir les patients ?

Dès lors que le masseur-kinésithérapeute peut garantir la qualité et la sécurité en conformité avec la réglementation :

- → Au sein du cabinet, dans un centre COVID ou dans un lieu d'exercice coordonné ou au domicile du patient
- → Dans un lieu tiers, sur **déclaration obligatoire 48h avant ouverture** sur le site du ministère de l'Intérieur

AMO et Facturation

- → Accessible sans prescription / Tiers payant
- → Forfait (prélèvement / analyse / traçabilité) 12,2 AMK-26,23€ sur le lieu d'exercice, 14 AMK-30,10€ à dom., 8,9 AMK-19,14€ si dépistage collectif
- → Facturation conditionnée à la saisie SI-DEP

TAG ou RT-PCR?

- → Symptomatiques depuis <4jours : TAG ou RT-PCR
- → Symptomatiques depuis > 4 jours : RT-PCR
- → Symptomatiques >65ans ou à risque avec un TAG négatif : RT-PCR
- → Cas contact ou situation de cluster : TAG ou RT-PCR
- → Asymptomatique en dépistage de masse : TAG ou RT-PCR

Comment faire le test?

Sous la responsabilité du masseur-kinésithérapeute

- 1/ Entretien: recueil données patient
- 2/ **Prélèvement** nasopharyngé (possibilité de déléguer cet acte aux professionnels habilités et formés)
- 3/ Réalisation du test: 15-30min

ASSISTANCE CPS:

4/ **Résultat**: remise d'un compte rendu écrit au patient et enregistrement **SI-DEP immédiat**

Traçabilité dans SI-DEP

Identification électronique via PRO SANTE CONNECT

→ Obligation de disposer d'une carte CPS et/ou e-CPS

- → Obligation de disposer d'une carte CPS et/ou e-CPS pour s'identifier
- Demande de CPS: https://esante.gouv.fr/securite/cartes-et-certificats/commandes?offre=cartes
- Demande de e-CPS: https://wallet.esw.esante.gouv.fr/
- https://esante.gouv.fr/assistance?theme=carte
- Guide d'utilisation SIDEP : TELECHARGER LE GUIDE SIDEP

COVID 19

Qui est prioritaire?

MàJ le 09/12/2020

- Les **personnes symptomatiques** depuis ≤4 jours
- Les cas contacts asymptomatiques détectés isolément ou au sein d'un cluster

Résultat positif?

- Communication au patient des conduites à tenir (isolement, prise en charge médicale, masques à récupérer dans une pharmacie)
- Délivrance d'un compte rendu écrit
- Saisie du résultat dans SI-DEP

Résultat négatif?

- Communication gestes barrières
- Délivrance d'un compte rendu écrit
- Saisie du résultat dans SI-DEP
- Pour les personnes symptomatiques âgées de 65 ans ou plus ou avec facteur de risque, il est recommandé de consulter un

Tenir ensemble.

PCR de confirmation

médecin et de réaliser un test RT-